

Galléco : encore un gag !...

Date : 14 juillet 2017

Comme on peut le constater sur la photo ci-dessous, aucun des membres du « *collège des membres de droit* » de l'association Galléco (3 représentants titulaires du Conseil départemental et 3 suppléants) n'a participé à la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin dernier.



Or, l'assemblée a justement décidé en séance d'une modification des statuts supprimant des instances de l'association le « *collège des membres de droit* ».

Le gag, c'est qu'il n'y avait pas le quorum pour y procéder puisqu'aux termes de l'article 21 des statuts, il eût fallu que soit constatée « *au moins la représentation des 3 collèges suivants* :

membres de droit, citoyens et entreprises ».

Bref, c'est comme d'habitude : du grand n'importe quoi.

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)